

## **Questions fréquemment posées**

### **Q. Pourquoi l'organisme FoodTrust a-t-il été créé ?**

R.

Des recherches ont démontré que la population se préoccupe de plus en plus des impacts des méthodes agricoles sur la santé des gens, les sources de nourriture et l'environnement. De nos jours, la tendance vers une production de masse et la consommation d'aliments tout préparés pose un défi aux gens qui souhaitent sélectionner les meilleurs aliments pour eux-mêmes et leur famille. Cette tendance représente également un défi pour les petits producteurs qui veulent conserver leurs fermes et leurs terres agricoles et dont le nombre diminue rapidement en Amérique du Nord. FoodTrust of Prince Edward Island Limited a été créé afin de répondre à ces préoccupations.

L'organisme sert de lien entre les consommateurs et les producteurs de l'Île-du-Prince-Édouard. Ces derniers s'engagent à produire des aliments sains et de haute qualité et à protéger les fermes et les terres agricoles en Amérique du Nord.

### **Q. Comment FoodTrust entend-il réaliser son objectif?**

R.

FoodTrust est un organisme sans but lucratif qui agit en tant que groupe directeur dans le développement et la promotion de la marque FoodTrust. L'organisme est dirigé par un conseil d'administration composé de représentants des secteurs de l'agriculture, des pêches, de la transformation et du tourisme de l'Île-du-Prince-Édouard. Il représente les producteurs certifiés FoodTrust de l'Île-du-Prince-Édouard. Notre travail consiste à créer et à promouvoir la marque FoodTrust en établissant des normes d'agriculture durable, en vérifiant qu'elles sont respectées, en certifiant les producteurs qui respectent ces normes et en reliant nos partenaires commerciaux avec les exploitants des secteurs de la distribution, de la vente au détail, de la restauration et du tourisme. Nous surveillons les résultats de nos activités pour nous assurer que nos engagements envers les producteurs et envers nos clients sont toujours respectés.

## **Q. Qu'est-ce que le programme FoodTrust?**

R.

Toutes les personnes associées aux activités de FoodTrust – producteurs, transformateurs ou détaillants – ont un rôle important à jouer pour assurer de façon durable un approvisionnement alimentaire dans le futur. Le programme FoodTrust vise essentiellement à accorder à chaque partie une juste redevance pour produire et distribuer des aliments de haute qualité de façon responsable sur les plans environnemental, social et économique. Jusqu'à ce jour, il n'y avait dans le marché aucune reconnaissance, et donc aucune motivation pour faire les choses dans le respect des gens et de l'environnement.

## **Q. Qu'entend-on par pratiques d'agriculture durable?**

R.

On peut définir les systèmes durables comme étant ceux qui permettent de répondre aux besoins actuels sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins. Autrement dit, pour parvenir à une durabilité du point de vue de l'environnement, on doit produire et préparer les produits alimentaires de façon écologiquement durable, économiquement viable et socialement responsable. Les producteurs qui pratiquent ce type d'agriculture :

- utilisent une panoplie de méthodes naturelles de lutte contre les parasites, telles que l'utilisation d'insectes utiles, une surveillance météorologique exercée avec attention et des pratiques modernes de dépistage en culture
- utilisent le moins possible de pesticides toxiques et seulement quand les méthodes naturelles de lutte ne sont pas adéquates
- protègent la qualité des sols à l'aide de pratiques agricoles naturelles, telles que la rotation des cultures et les cultures-abris
- protègent les sources d'eau potable, les poissons et la faune en conservant des zones tampons et des zones riveraines qui permettent à la faune environnante de se déplacer dans son habitat
- tiennent compte, lorsqu'ils prennent quotidiennement leurs décisions de gestion, de la qualité de vie et des questions de sécurité touchant les travailleurs agricoles et les travailleurs de la pêche
- améliorent continuellement leurs pratiques agricoles et leurs pratiques de pêche pour les rendre plus écologiques, plus socialement responsables et plus viables sur le plan économique

### **Q. Les produits alimentaires FoodTrust sont-ils biologiques?**

R.

Pas forcément. Bien que les producteurs biologiques et les producteurs associés à FoodTrust ont en commun de nombreux intérêts et préoccupations, notamment la réduction de l'impact des pratiques agricoles sur l'environnement, FoodTrust fait appel à un ensemble plus large de critères pour la certification de ses producteurs associés et de leurs produits. Certains producteurs FoodTrust offrent en effet des produits certifiés biologiques, qui respectent bien sûr les critères de FoodTrust en matière d'environnement, mais doivent également respecter ou dépasser certaines normes de FoodTrust dans d'autres domaines.

### **Q. Qu'est-ce qu'un plan de ferme agroenvironnementale (PFA)?**

R.

Les plans de ferme agroenvironnementale sont des programmes que les producteurs adoptent volontairement leur permettant de cerner et d'agir sur des facteurs de risques potentiels pour l'environnement présents sur leur ferme. Ces plans leur permettent de garder constamment un équilibre parfait entre leurs pratiques agricoles et la protection des ressources naturelles, ceci afin d'assurer une durabilité environnementale à long terme.

Il existe de nombreux facteurs qui peuvent avoir un impact sur l'environnement, notamment l'entreposage et l'utilisation du fumier, des produits pétroliers, des pesticides et des engrais chimiques, la gestion des déchets de la ferme, les pratiques de gestion des sols, la rotation des cultures et les pratiques de lutte intégrée contre les parasites. Une évaluation PFA permet de cerner les risques potentiels liés à certains de ces facteurs.

L'évaluation PFA est un processus complet effectué par le producteur, avec l'assistance d'un agronome certifié. Il permet d'identifier les risques potentiels pour l'eau (souterraine, de surface, de puits), les sols, les milieux écologiques fragiles (zones humides, boisés, cours d'eau) et l'économie d'énergie. Une fois l'évaluation complétée, l'agronome travaille de concert avec le producteur afin d'élaborer des plans de mesures prioritaires pour gérer les risques identifiés.

**Q. Qu'est-ce que la lutte antiparasitaire intégrée (LAI)?**

R.

La LAI est une approche qui combine des méthodes biologiques, culturelles et chimiques pour supprimer les organismes nuisibles (insectes, mauvaises herbes, maladies et nématodes/vers ronds) de la façon la plus efficace, la plus économique et la plus écologique possible.

Un programme de LAI permet d'établir des pratiques agricoles qui aideront le producteur à garder ses sols en santé afin de produire des récoltes qui pourront résister efficacement à la pression des parasites.

Le protocole LAI est l'une des pierres angulaires du programme LAI. Il s'agit d'un outil d'évaluation, d'une liste de contrôle que les producteurs utilisent pour mettre en œuvre un vaste éventail de méthodes de lutte antiparasitaire tout au long du cycle de production. Ce protocole touche notamment à la conservation des sols, au dépistage des parasites sur le terrain afin d'en connaître la nature et le moment où une intervention antiparasitaire s'avère nécessaire, aux directives concernant les décisions à prendre relativement aux méthodes de lutte antiparasitaire (biologiques, culturelles ou chimiques), à la manipulation des pesticides, à la tenue des registres, au réglage des pulvérisateurs, aux méthodes de récolte et d'entreposage et à la sensibilisation des producteurs.